

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du **05 MAI 2017**

portant nomination des examinateurs spécialisés des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des chargé(e) d'études documentaires, organisés au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1999 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des chargé(e)s d'études documentaires,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité d'examineurs spécialisés des concours externe et interne de chargé(e) d'études documentaires, organisés au titre de l'année 2016, pour évaluer l'épreuve écrite d'admission de langue :

- Madame Anne BETTUZZI, professeur agrégé de classe normale, enseignante de langue latine, lycée Fustel de Coulanges, Massy ;
- Madame Fiorenza DONELLA, professeur agrégé de classe normale, enseignante de langue italienne, lycée Lakanal, Sceaux ;
- Monsieur Wilfried ECKERT, professeur certifié de classe normale, enseignant de langue anglaise, lycée Henri Bergson, Paris ;
- Madame Myriam LACHÉ, professeur agrégé de classe normale, enseignante de langue espagnole, lycée Marcelin Berthelot, Saint-Maur-des-Fossés ;
- Madame Marie-Claude NOUCHI, professeur agrégé de classe normale, enseignante de langue allemande, école supérieure du professorat et de l'éducation, Paris.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

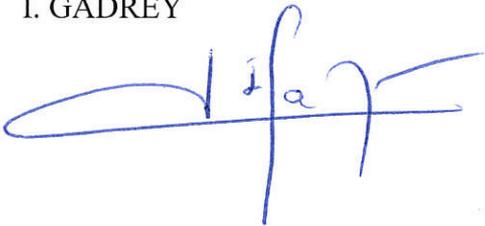
Fait le **05 MAI 2017**

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'I. Gadrey', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.